# ENVOI DE MARCHANDISES DANGEREUSES: ENVOIS DE LABORATOIRE

## DIRECTIVES DE CONDITIONNEMENT ET D'EXPÉDITION

Lors de l'expédition de substances infectieuses ou biologiques ainsi que d'échantillons de laboratoire exemptés, l'emballage doit offrir une protection suffisante pour que de tels envois résistent aux contraintes liées à leur transport (pas de déchirures ou d'éclatement) et ne causer aucune perturbation dans le processus de traitement postal.

#### **Base et condition**

Les substances infectieuses ou biologiques correspondant aux numéros ONU suivants peuvent être prises en charge uniquement par des expéditeurs professionnels qualifiés:

UN 2814	Matière infectieuse pour l'homme
UN 2900	Matière infectieuse pour les animaux
UN 3291	Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a ou Déchet (bio)medical, n.s.a.
	ou Déchet médicinal réglementé, n.s.a.
UN 3373	Matière biologique, catégorie B

Les expéditeurs de telles substances ont l'obligation de ne les remettre pour expédition que si elles sont emballées conformément aux dispositions de l'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) et si les documents éventuellement nécessaires sont établis correctement.

Les échantillons de laboratoire exemptés (p. ex. échantillons de sang et d'urine à analyser, échantillons nécessaires au contrôle de fonctions organiques, prélèvements effectués à la demande de compagnies d'assurance ou d'employeurs, biopsies) peuvent aussi être pris en charge par des personnes privées dans le respect des directives en matière d'emballage et d'identification.

	Échantillons de laboratoire humains ou vétérinaires exemptés	UN 2814	UN 2900	UN 3291	UN 3373
	Expéditeur privé et professionnel	Expéditeur uniquement professionnel	Expéditeur uniquement professionnel	Expéditeur uniquement professionnel	Expéditeur uniquement professionnel
Courrier national					
Colis national					
Courrier et colis International					Sur demande
GLS					
Swiss Express TEX				Au maximum 333 kg/l	
Logistique de marchan- dises		Sur demande	Sur demande		



# Directives en matière d'emballage et d'identification pour les échantillons de laboratoires médicaux exemptés

Emballage non agréé par l'ONU et composé de trois éléments:

### Récipient primaire

- Étanche
- Rembourrage
- Protection pour empêcher tout contact



#### Récipient secondaire

- Étanche
- Matériaux absorbant entre le récipient primaire et le récipient secondaire



## Emballage extérieur

 Les emballages doivent porter la mention: «Échantillon humain exempté» ou «Échantillon animal exempté»



#### Remarques

Les prix des différentes catégories d'envoi figurent dans le factsheet du produit d'expédition correspondant. La présentation des envois doit respecter les consignes de la «Spécification Présentation», de la «Spécification Adressage correct» et les directives de présentation du produit d'expédition choisi.

En cas de non-respect des directives de conditionnement ou d'expédition, l'expéditeur est tenu responsable de tout dommage survenu pendant l'expédition. Si vous souhaitez vous assurer que l'emballage prévu est admis au transport, n'hésitez pas à adresser vos questions au Service à la clientèle.





